

Arrêté N° 2022-139

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la Licence professionnelle comptabilité et gestion des associations, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 22/04/2022

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Licence professionnelle comptabilité et gestion des associations

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	Lydia LARIFLA	PRAG
Enseignante	Fabienne ICHE	PRAG
Enseignant vacataire	Roland THIEVENAZ	Professeur STMG
Professionnelle	Laurence CHANOVE	Professionnelle
Professionnel	Eric BUSQUET	Professionnel